La réglementation nous impose d'accréditer l'ensemble de nos sites et des analyses que nous réalisons à votre demande. Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac), organisme qui gère l'accréditation en France, a décrit dans le document GEN REF 11 les « règles générales pour la référence à l'accréditation et aux accords de les « reconnaissance internationaux ».

Notre laboratoire est actuellement accrédité sous le n°8-3208 [1]. La mention « Seuls les résultats ou les méthodes identifiés par § sont couverts par l'accréditation » est insérée sur nos comptes rendus.

En qualité de client de notre laboratoire, vous ne pouvez utiliser la marque d'accréditation que dans le cadre d'une reproduction intégrale des comptes rendus d'analyse.

Néanmoins si vous souhaitez faire état de votre collaboration avec notre laboratoire, nous vous demandons de bien vouloir respecter les règles suivantes :

➢ **La marque d'accréditation (logo « Examens Médicaux » et référence textuelle à l'accréditation)**

Le laboratoire n'autorise en aucun cas ses clients à reproduire la marque d'accréditation, quel que soit le support.

➢ **La reproduction des comptes rendus sans marque d'accréditation :**

Pour les comptes rendus ne faisant aucune mention de l'accréditation, le client ne peut y associer les termes « accrédité » ou « accréditation » à ces documents, que ce soit de façon textuelle directe ou indirecte.

➢ **Obligations de l'utilisateur :**

Il est convenu que dès lors que le nom du laboratoire GCS de la Mayenne est associé aux termes en lien avec l'accréditation, les conditions de la présente charte sont applicables et opposables à l'auteur de l'information quel que soit le support.

En cas de doute sur l'application de la présente charte, nous vous invitons à nous contacter : *GCS de la Mayenne, Responsable Qualité, 33 rue du haut rocher 53000 Laval* ou labo.qualite@chlaval.fr

[1] : 8-3208 liste des sites et portée disponibles sur www.cofrac.fr
Documents de référence : GEN REF 11